

**RAPPORT N° 01/5-36**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**REHABILITATION DU LOCAL DE LA COULEE VERTE DU MOUFIA**  
**(CASCADE BELVEDERE)**

**APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE**

**AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE ET DE SOLLICITER**  
**UNE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT D'AIDE AUX COMMUNES**

La Commune envisage de réaliser des travaux de réhabilitation du local de la Coulée Verte à Moufia (Cascade Belvédère) pour accueillir un bureau de poste.

En effet, ce site aménagé depuis plus de dix ans, à l'angle sud-ouest du Giratoire du Lycée Brassens, comporte deux plates-formes principales piétonnes, des escaliers et accès, une cascade en aval de la plate-forme inférieure, des espaces verts arrosés et éclairés. Ainsi, entre les deux plates-formes s'inscrit un volume bâti et clos, qui est aujourd'hui destiné à accueillir la Poste de Moufia.

Afin d'offrir un espace correct au nouvel équipement, les travaux suivants sont nécessaires :

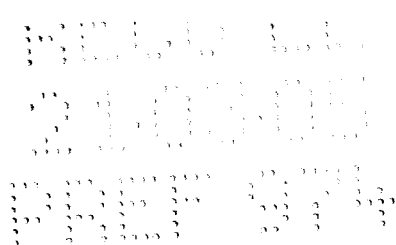
- voirie : réseaux divers (terrassements/ réseau de drainage) ;
- gros œuvre : démolition de chape/ dépose diverse/ reprise de maçonnerie/ ferronnerie ;
- étanchéité ;
- traitement anti-termites.

Le montant de l'ensemble des travaux est estimé à 138 210,00 € TTC.

Les crédits nécessaires sont prévus sous les Chapitre 23 et Article 2313 du Budget principal 2005.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 16 février 2005 a retenu l'entreprise suivante :

# RAPPORT N° 05/1-36



ENTREPRISE	MONTANT € HT
S2R	88 900,00

Je vous demande donc :

- d'approuver l'opération de réhabilitation du local de la Coulée Verte de Moufia (Cascade Belvédère) ;
- d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :
  - . procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 33, et 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;
  - . marché en lot unique ;
  - . enveloppe budgétaire : Budget principal 2005 - les crédits définis seront inscrits sous les Chapitre 23 et Article 2313 ;
- de prendre acte du lancement de la procédure d'appel d'offres ;
- de m'autoriser à passer le marché de travaux avec l'entreprise retenue par la Commission d'Appel d'Offres, comme exposé ci-dessus, et à signer les actes y afférents ;
- de m'autoriser à solliciter une subvention au titre du CAC 2005/ 2007 (Contrat d'Aide aux Communes) auprès du Département.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE DEPUTE MAIRE

René-Paul VICTORIA

**DELIBERATION N° 05/1-36**  
**au Conseil Municipal**  
**en séance du vendredi 11 mars 2005**

**OBJET**

**REHABILITATION DU LOCAL DE LA COULEE VERTE DU MOUFIA  
(CASCADE BELVEDERE)**

**APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE**

**AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE ET DE SOLLICITER  
UNE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT D'AIDE AUX COMMUNES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 16 février 2005 ;

Considérant les crédits imputés au Budget principal 2005 sous les Chapitre 23 et Article 2313 ;

Sur le RAPPORT N° 05/1-36 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Madame Patricia HOARAU, 5<sup>ème</sup> Adjointe au Député-Maire, présenté au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve l'opération de réhabilitation du local de la Coulée Verte du Moufia (Cascade Belvédère).

**ARTICLE 2**

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 33, et 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;
- marché en lot unique ;
- enveloppe budgétaire : Budget principal 2005 - les crédits définis seront inscrits sous les Chapitre 23 et Article 2313.

**ARTICLE 3**

Prend acte du lancement de la procédure d'appel d'offres.

**ARTICLE 4**

Autorise le Député-Maire à passer le marché avec l'entreprise retenue par la Commission d'Appel d'Offres, à savoir :

S2R pour un montant de 88 900,00 € HT.

**ARTICLE 5**

Autorise le Député-Maire à signer les actes y afférents.

**ARTICLE 6**

Autorise le Député-Maire à solliciter une subvention au titre du CAC 2005/ 2007 (Contrat d'Aide aux Communes) auprès du Département.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 18 MAR. 2005



LE DÉPUTÉ-MAIRE

René-Paul VICTORIA



# RAPPORT DE LA CAO

**OBJET : REHABILITATION DU LOCAL DE LA COULEE VERTE AU MOUFIA POUR ACCUEILLIR UN BUREAU DE POSTE**

Date de la réunion de la Commission : 16 février 2005

Membres à voix délibérative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M. FOURNEL Dominique	Adjoint du Maire	Président	✓	
Mme LAURET Nicole	Conseillère municipale	Membre	✓	
M. PAYET Jean Claude	Adjoint au Maire	Membre	✓	
M. POUNY Daniel	Conseiller municipal	Membre	✓	
M. POYNIN Jean Hugues	Conseiller municipal	Membre	✓	
M. FUMA Sudel	Conseiller municipal	Membre		✓

Membres à voix consultative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M.	DDCCRF		✓	
M.	Receveur Municipal		✓	

## I. RAPPEL

2 entreprises ont déposé un pli dans les délais : CTMS – SRR.

Seule CTMS, dont les moyens et références ont été jugés insuffisants pour la réalisation des travaux en cause, n'a pas été admise à l'ouverture des secondes enveloppes.

Après avoir pris connaissance de l'offre de SRR, la CAO a demandé une analyse technique et financière.

## II. CONCLUSION

Au vu du rapport d'analyse et des critères de jugements des offres prévus au règlement de consultation, à savoir :

1. Prix
2. Délais
3. Valeur technique de l'offre

la CAO décide : de retenir l'offre de l'entreprise  
SRR pour un montant de 96.656,50 € TTC.

SAINT-DENIS, LE 16 FEVRIER 2005  
LE PRESIDENT



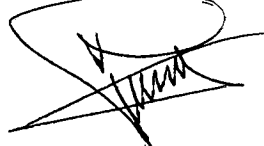
*D. FOURNEL*

LES MEMBRES A VOIX  
DELIBERATIVE

*N. LAURET*

*J.C. PAYET*

*D. POUNY*



*JH POYNIN*

*S.FUMA*



LES MEMBRES A VOIX  
CONSULTATIVE

*DDCCRF*

*RECEVEUR*

